

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

CONVENTION DE  
FINANCEMENT  
RELATIVE A LA  
REALISATION DE  
PRESTATIONS  
POUR ETABLIR  
UNE STRATEGIE  
MULTIMODALE  
MOBILITE DANS LE  
CADRE DE LA  
REFONTE DE LA  
VISION  
TERRITORIALE  
TRANSFRONTALIE  
RE DU GRAND  
GENEVE

N° BU2022-04

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 11

Séance du 14 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze janvier à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 07 janvier 2022

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN -  
M. Sébastien JAVOGUES - Mme Chrystelle BEURRIER -  
Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT – M. Marin  
GAILLARD - Mme Catherine BRUN - M. Christophe  
ARMINJON - M. Gabriel DOUBLET - Mme Aurélie  
CHARILLON

• Délégués excusés :

M. Stéphane VALLI - Mme Carole VINCENT - M. Jean-  
Claude GEORGET - M. Philippe MONET - M. Pierre-Jean  
CRASTES

CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA REALISATION  
DE PRESTATIONS POUR ETABLIR UNE STRATEGIE  
MULTIMODALE MOBILITE DANS LE CADRE DE LA RE FONTE  
DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE  
DU GRAND GENEVE

Vu la convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales du 21 mai 1980 ;

Vu l'accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux du 23 janvier 1996 entre la France, la Suisse, l'Allemagne et le Luxembourg ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière de coopération transfrontalière, il a pour missions « la préparation, la négociation, la conclusion, le pilotage et le suivi de toute démarche contractuelle ou partenariale d'intérêt métropolitain visant à développer la coopération transfrontalière

dans les domaines de la mobilité, de l'aménagement, de la transition énergétique et du développement économique ;

Vu la délibération CS2020-25 du 10 septembre 2020 du Pôle métropolitain du Genevois français précisant les délégations d'attribution du Comité Syndical au Président et au Bureau ;

Aux côtés de leurs partenaires du Grand Genève, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon s'engagent dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie mobilité multimodale 2050 et de son programme de mise en œuvre par étapes dans le cadre de la démarche de refonte de la vision territoriale transfrontalière, déclinaison spatiale de la démarche *Grand Genève en transition* qui vise la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050.

Cette stratégie de mobilité, intégrée à la vision territoriale transfrontalière, a pour vocation d'être ensuite déclinée à travers les documents réglementaires de planification directrice des différents territoires de l'agglomération. La vision territoriale 2050 et son volet mobilité deviendront également la nouvelle "vision d'ensemble" des prochains Projets d'agglomération du Grand Genève.

Le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon sont donc amenés à financer des prestations d'étude pour élaborer cette stratégie mobilité multimodale 2050 et son programme de mise en œuvre, en étroite coordination avec les démarches en cours et les différentes échelles de réflexions dans le cadre de la refonte de la vision territoriale transfrontalière.

La convention de financement a pour objet la participation financière des Partenaires aux prestations d'étude visant à l'élaboration de la stratégie mobilité multimodale 2050 et son programme de mise en œuvre par étapes, dans le cadre de la refonte de la vision territoriale transfrontalière 2050.

Les Partenaires s'engagent durant la durée de l'étude (2022-2023) à :

- Participer au pilotage et au bon déroulement des prestations d'étude de la présente convention ;
- Veiller à la bonne association des autres acteurs concernés par l'élaboration de la stratégie mobilité multimodale 2050 du Grand Genève ;
- Garantir la coordination et la cohérence des prestations mentionnées ci-dessus avec les autres études menées dans le cadre de la refonte de la vision territoriale transfrontalière 2050 ;
- Financer les prestations d'étude mentionnées ci-dessous.

La répartition financière entre les Partenaires est résumée dans le tableau ci-dessous :

<b>Prestations</b>	<b>Canton de Genève</b>	<b>Pôle métropolitain</b>	<b>Région de Nyon</b>
Prestations d'élaboration de la stratégie multimodale mobilité transfrontalière 2050 et de son programme de mise en œuvre par étapes, et prestations d'approfondissement de la stratégie sur le territoire du Canton de Genève	CHF 160'000	/	/
Prestations d'approfondissement de la stratégie sur le territoire du Genevois français	/	20'000 €	/
Prestations d'approfondissement de la stratégie sur le territoire du District de Nyon	/	/	CHF 20'000
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>CHF 160'000</b>	<b>20 000 €</b>	<b>CHF 20'000</b>

La participation financière du Pôle métropolitain sera échelonnée sur 2022 (10 000€) et 2023 (10 000€).

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre la convention et les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture  
d'Annecy le 21/01/22  
Publié ou notifié le 21/01/22

Le Président,  
Christian DUPESSEY

